

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-huit juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Christian LEFRANCOIS, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Absents excusés : Etienne COUIGNOUX, Mélanie FLAMENT, Catherine NIRELLI

Procurations : Marie-Hélène CHAQUET à Alain VERMOREL, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINAGE à Anne-Marie AUBESSARD, Charlotte BOURG à Mélanie FLAMENT

Date de la convocation : 21 juin 2023

Secrétaire de séance : Marie-José GUIGNABEL

DELIBERATION N° 2023-03-03 B Cessions Immobilières

Par délibération n°2022-11-04A en date du 30 novembre 2022, le Conseil Municipal a donné son accord pour la cession de plusieurs bâtiments, récemment acquis par la commune, pour un montant de 25 000 € hors champ d'application de la TVA, à la SCI ADM Invest domiciliée 10 boulevard de la Borde 19250 Meymac (SIRET : 897 632 758). Cette vente n'a pas encore eu lieu dû à des délais pour l'enregistrement des divisions parcellaire.

Il est proposé d'annuler cette délibération pour la remplacer par une nouvelle délibération, d'une part, au motif que la SCI s'est portée acquéreur de bâtiments supplémentaires, et d'autre part, l'entreprise individuelle de Philippe DUMAS, domiciliée 7 rue du village 19250 MAUSSAC, au SIREN 481851715, achète le dernier bâtiment restant libre à ce jour.

Un avenant au bail précaire, conclu en octobre 2022 avec la SCI ADM Invest, a été souscrit pour prolonger le délai de 6 mois jusqu'à la signature de la vente et rajouter les nouveaux bâtiments. De même, un bail précaire a également été signé avec l'entreprise individuelle de M DUMAS, à partir du 2 juin 2023 pour 6 mois. Il est proposé de vendre à M DUMAS le bâti et la parcelle d'accès via le Bd des Artisans au prix de 30.000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

APPROUVE LA CESSION à la SCI ADM Invest domiciliée 10 boulevard de la Borde 19250 Meymac (SIRET : 897 632 758) des Bâtiments issus d'un ensemble immobilier acquis par la commune (anciens bâtiments Bonnet) au prix de 35.000 €.

APPROUVE LA CESSION à l'entreprise individuelle de Philippe DUMAS sus référencée domiciliée à MAUSSAC, le Bâtiment issus d'un ensemble immobilier acquis par la commune (anciens bâtiments Bonnet, plan annexé) au prix de 30.000 €.

DIT que les cessions des parcelles actuellement numérotées XY 246, XY 248 et XY 739 ont lieu hors champ d'application de la TVA

DONNE pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes liés, y compris les baux précaires afférents

PRECISE que la division parcellaire préalable est au frais de la commune.

ANNULE la délibération n°2022-11-04A approuvée lors de la séance du 30 novembre 2022

La Secrétaire de séance,

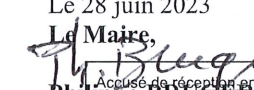
Marie-José GUIGNABEL



Pour extrait conforme,

Le 28 juin 2023

Le Maire,


Philippe BRUGÈRE

Accusé de réception en préfecture
N° 19250-2023-03-03-B-DE
Date de télétransmission : 17/07/2023
Date de réception préfecture : 17/07/2023

